

Autorisation de débits préautorisés pour les entreprises

Oui, nous désirons adhérer au service de débit préautorisé de la Banque Nationale du Canada pour le paiement des comptes de carte de crédit de la Banque Nationale suivants ou de tout compte qui les remplace :

1. _____ 2. _____ 3. _____

1. Autorisation

Nous autorisons par la présente la Banque Nationale à procéder à des débits préautorisés sur le compte bancaire suivant en tirant des effets ou par virement électronique :

Nom de l'institution financière

Adresse de la succursale

N° de succursale

N° de compte (doit être un compte avec privilège de chèques)

Nom du titulaire du compte bancaire (en lettres moulées)

Nom du titulaire du compte bancaire (en lettres moulées)

2. Montant du débit

Chaque mois, à la date d'échéance indiquée sur le relevé de compte de carte de crédit, nous demandons qu'un montant équivalent :

au paiement total

au paiement minimum (tel que calculé selon notre convention de carte de crédit et indiqué sur notre relevé de compte de carte de crédit)

à un montant fixe de : _____ \$ (minimum fixe correspondant à au moins 5 % de la limite de crédit autorisée)

soit débité du compte bancaire mentionné ci-dessus. Ce montant sera débité du compte bancaire même si un autre paiement est effectué sur le compte de carte de crédit durant le mois.

3. Consentement

Chacun des titulaires du compte bancaire confirme que les renseignements fournis dans la présente autorisation sont exacts et complets et que toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte bancaire indiqué ci-dessus ont signé la présente autorisation. Nous avons pris connaissance de la *Convention de débits préautorisés pour les entreprises* et en acceptons les conditions, y compris les renonciations prévues à la section 5. Nous comprenons qu'un délai peut s'appliquer avant le premier débit.

Signature des titulaires du compte bancaire

Signature Date (obligatoire)

Signature Date (obligatoire)

Veuillez faire parvenir cette autorisation par télécopieur au 514 394-6955*.
Pour plus de renseignements, composez le 514 394-4494 ou le 1 844 394-4494.

IMPORTANT : Cette autorisation doit être accompagnée d'un spécimen de chèque de votre compte portant la mention « NUL ».

* Cette autorisation peut aussi être remise dans n'importe quelle succursale de la Banque Nationale.

Convention de débits préautorisés pour les entreprises

1. Autorisation

En tant que titulaires du compte bancaire identifié à la section 1, nous autorisons la banque à débiter ce compte bancaire afin d'assurer le paiement des comptes de cartes de crédit décrits à la page 1. Nous reconnaissons que la présente autorisation porte sur des débits préautorisés d'entreprise.

2. Débit non effectué

Si un débit préautorisé ne peut être effectué, nous demeurons responsables du paiement du compte de carte de crédit.

3. Annulation

Nous pouvons annuler la présente autorisation à tout moment avec un préavis écrit de 30 jours. Nous pouvons obtenir un formulaire d'annulation et plus d'informations sur notre droit d'annuler l'autorisation auprès de notre institution financière ou en visitant www.paiements.ca.

4. Changements au compte bancaire

Nous devons informer la banque par écrit de tout changement lié au compte bancaire au moins 30 jours avant le prochain débit préautorisé.

5. Renonciations

Nous renonçons à recevoir, 10 jours avant chaque débit préautorisé, un avis indiquant le montant et la date du débit. Nous renonçons également à recevoir un tel avis lorsque nous aurons nous-mêmes demandé un changement aux débits préautorisés.

6. Recours

Nous avons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente autorisation. Par exemple, nous avons le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente autorisation. Pour obtenir plus d'information sur nos droits de recours, nous pouvons communiquer avec notre institution financière ou visiter www.paiements.ca.

7. Renseignements personnels

La banque peut communiquer des renseignements personnels à une autre institution financière afin de donner effet à la présente autorisation.